
Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-04

076-257600445-20181018-2018_10_18-04-DE

Séance du 18 OCTOBRE 2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2018

**Objet : VENTE DES LOCAUX DU SDE76 SIS 5 BOULEVARD DE LA MARNE
A ROUEN – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018/06/08-06**

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	46
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	47
	votes pour :	47
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 18 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Anne PIMONT, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Hervé CHEDRU, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Paul LESELLIER a donné pouvoir à M. Christian POISSANT.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/10/18-04

OBJET : VENTE DES LOCAUX DU SDE76 SIS 5 BOULEVARD DE LA MARNE A ROUEN – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018/06/08-06

VU :

- le code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, les articles L2141-1, L3211-14 et L3221-1,
- le code général des collectivités territoriales (CGCT), article L5211-37,
- la délibération n°2017/10/19-11 proposant le bien du 5 boulevard de la Marne à Rouen à la vente,
- l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 9 octobre 2017,
- la délibération n° 2018/06/08-06 autorisant la vente des locaux,

CONSIDÉRANT :

- le comité syndical du 8 juin 2018 a autorisé la vente du local situé 5 boulevard de la Marne à 76000 Rouen, d'un lot de caves et de 10 places de parking,
- le notaire a rédigé la promesse de vente et, à cette occasion, nous a fait état de deux actes notariés complémentaires intervenus sur ce bien :
 - ✓ l'un pour échanger une place de parking,
 - ✓ l'autre pour acheter une petite cave contiguë.
- par ailleurs, une confusion est intervenue entre les numéros de lots de l'acte notarié et les numéros peints au sol par la copropriété. Les services du SDE76 ont ainsi proposé à la vente une double place dont nous ne sommes pas propriétaires en lieu et place d'une place simple,
- il s'avère ainsi qu'il faut modifier notre délibération pour indiquer les bons numéros d'emplacements de nos places de parking, ajouter le numéro de la cave supplémentaire et réduire de 10 000 € la vente pour tenir compte de la vente définitive de 9 places au lieu de 10 (la valeur de la place de parking est estimée à 10 000 € par le Service des Domaines),
- enfin une nouvelle offre de la SCI York sise 5 boulevard de la Marne à 76000 Rouen, représentée par Monsieur Kim Tran-Minh, pour un montant de 495 000 € a été transmise au SDE76

PROPOSITION :

Au vu de ces éléments et considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier du SDE76, le Président propose à l'assemblée d'accepter l'offre de Monsieur Tran-Minh.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

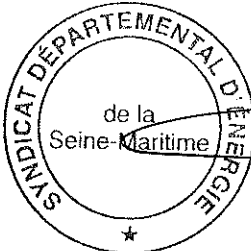
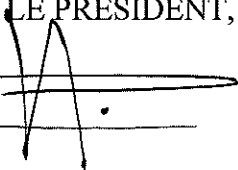
- **AUTORISE** la cession de l'ensemble immobilier situé 5 boulevard de la Marne 76000 Rouen, au troisième étage, composé :
 - ✓ du lot 94 qui comprend :
 - 1 grand bureau,
 - 5 bureaux doubles,
 - 4 bureaux simples,
 - 1 cuisinette non équipée,
 - sanitaires hommes et sanitaires femmes,
 - accès via ascenseur, double vitrage.
 - ✓ des lots 25, 26 et 27 qui constituent un ensemble de caves contiguës,
 - ✓ des lots 10, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21 et 24 constituant 9 places de parking en sous-sol, disponibles, non louées.

au profit de la SCI York, 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qu'elle substituera dans ses droits, pour un montant de 495 000 €, étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent notamment les frais d'actes notariés qui sont à la charge de l'acquéreur et qu'il n'y a pas de frais d'agence immobilière, l'acquéreur s'étant manifesté directement auprès du SDE76. L'acquéreur devra également rembourser au vendeur les avances, fonds de roulement et proratas de la taxe foncière et de charges de copropriété,

- **AUTORISE** le notaire à prélever sur le prix de la vente tous frais à régler au syndic de copropriété permettant la réalisation de la vente et, notamment, les frais d'établissement du pré-état daté, les charges de copropriété, ...
- **NOTE** que la vente est soumise à la condition suspensive d'obtention par la SCI d'une offre de prêt,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette transaction,
- **DESIGNE** l'office notarial de Mesnil-Esnard pour la rédaction de l'acte,
- **JOINT** à la présente délibération l'estimation du service des domaines.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

